

# ARNAVILLE

## ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

### Bulletin Municipal

N° 218

MARS 2023



Place de l'Eglise(cartes ancienne)



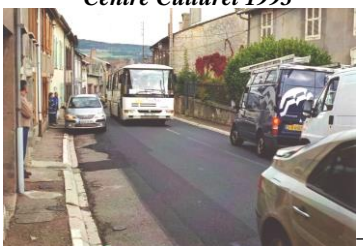
Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle  
voitures sur la chaussée,  
piétons à l'abri sur les trottoirs

#### SOMMAIRE :

- ✓ **INAUGURATION NOUVELLE MAIRIE**  
**10 Mars 2023 à 18h**
- ✓ **ARBRES TOMBES DANS LE RUPT DE MAD ET CHEMIN DES VIVIERS**
- ✓ **OUVERTURE D'UNE 3<sup>ème</sup> CLASSE à l'ÉCOLE**  
**Rentrée de septembre 2023**
- ✓ **BROCANTE LE 14 MAI**
- ✓ **ENQUÊTES INSEE**
- ✓ **ÉTAT CIVIL :**  
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les événements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.  
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ **RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETÉ**
- ✓ **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023**



Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Adresse internet de la Mairie : [mairiearn@numericable.fr](mailto:mairiearn@numericable.fr)

Téléphone : 03.83.82.62.78

## INAUGURATION NOUVELLE MAIRIE



Le vendredi 10 mars 2023 à 18h la nouvelle mairie a été inaugurée par Monsieur Laurent NAVES, Sous-Préfet de Toul en présence d'une centaine de personnes : arnavillois et amis, élus de la communauté de communes, élus des communes voisines.

Étaient présents : Mesdames Véronique GUILLOTIN, Sénatrice ; Valerie DEBORD, Vice-Présidente de la Région Grand-Est ; Messieurs Olivier JACQUIN et Jean François HUSSON, Sénateurs ; Noël GUERARD, représentant suppléant du Conseiller Départemental ; Gilles SOULIER, Président de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

Après les différentes allocutions, les convives ont pris part au verre de l'Amitié.

Le samedi 11 mars 2023, lors d'un après-midi portes ouvertes, les élus ont reçu les villageois qui n'ont pas voulu braver la tempête du vendredi pour visiter tranquillement les lieux.

A savoir, pour ceux qui le désireraient, il sera toujours possible d'effectuer une visite lors d'un passage en Mairie.



## DISCOURS DE RENE CAILLOUX, MAIRE DE LA COMMUNE :

Tout d'abord merci de votre présence à vous mes amis ou connaissances de notre village, habitants, élus et représentants de nos institutions : Monsieur Naves, sous-préfet, Madame Guillotin, sénatrice, Monsieur Jacquin, Sénateur, Monsieur Jean François Husson sénateur, Madame Valérie Debord 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Région Grand-Est, Monsieur Noël Guerard, suppléant de notre conseiller départemental, Monsieur Gilles Soulier, Président de la communauté de commune, Mesdames et Messieurs mes collègues Maires ou Adjoints, Monsieur le Major Laurent Silvestre, Commandant de la brigade de Gendarmerie... et vous aussi que j'aurais oublié.

Merci à mes adjoints Catherine et Ermes pour leur dévouement à suivre cette construction, Merci à notre secrétaire Marie Pierre pour le lourd travail administratif fourni. Et merci à l'équipe du Conseil, aux personnels communaux et aux bénévoles qui nous reçoivent ce soir.

Nous sommes là pour inaugurer et pour passer un agréable moment mais aussi pour contrer les durs événements que nous voyons se développer dans le pays :

- Zizanie et invectives à l'Assemblée Nationale
- Blocage du pays par des actions quelconques violentes et nocives
- Volonté hurlante pour certains de réformer la République sans plus d'explication dans un contexte de crise et de guerre au niveau de l'Europe.

Ici nous avons encore foi en notre République. Celle-ci permet de projeter et de construire encore des mairies. Nous avons cette volonté et elle est concrétisée aujourd'hui avec ce bâtiment que vous venez d'inaugurer.

La mairie n'est-elle pas le premier refuge et la première porte que nous offre la République pour répondre aux besoins des habitants ?

Oui bien sûr, mais les mairies, les communes, très nombreuses en France ont été sur la sellette ces dernières années. Peut-être devaient-elles être remplacées par d'autres services mieux appropriés pour notre époque.

A Arnville nous avons eu une ligne de conduite et de décision relativement ancienne, afin de créer des locaux regroupés avec ce centre culturel inauguré en 1993 et avec lequel la mutualisation de l'espace, des énergies, des fluides, de la production de chaleur collent tout à fait à notre souci actuel d'économie et de respect de l'environnement et renforce le confort et du Centre et de la Mairie.

Cette ancienne maison qu'on appelle encore au village, maison Ripoche, du nom de l'ancien propriétaire, voisine de l'ancien presbytère devenu centre culturel fut pré-emptée en 1992 par la commune sur décision du conseil municipal de l'époque. Bon nombre des membres de cette équipe sont disparus. Je rends là hommage à mes collègues qui ont acté la décision de construire la nouvelle mairie à cet endroit. Je citerai Jean LeBourdier, Émile Étienne, Daniel Didot, François Cereser, René Arthaud, Philippe Romelot, Philippe Vidard.

La vente de cette maison fut publiée en 1992 la décision de préempter fut immédiatement prise en 1992 par le Conseil Municipal.

En 1993 le Préfet nous a demandé d'argumenter notre décision de préemption.

Le 21 janvier 1993 nous lui confirmons l'énoncé des considérations ayant constitué le fondement de la décision de préemption.

En mars 1993 suite à un recours des potentiels acquéreurs nous avons dû débattre et défendre au tribunal administratif pour justifier notre besoin.

Le 8 décembre 1994 le jugement du tribunal administratif a rejeté la requête des acquéreurs et a donné droit à la commune.

Entre 1994 et 2015, devenus propriétaires, nous avons utilisé le parc de 45 ares à l'arrière pour y créer une desserte piétonne très utilisée par les familles pour aller du quartier Pallon à l'école et éviter la rue très dangereuse en cours d'aménagement. Le passage piéton de la 5<sup>ème</sup> division fut créé.

Durant 9 années, l'immeuble est resté en l'état car la commune, engagée sur d'autres aménagements, a fait le choix et priorisé ses investissements :

- 1995 : remplacement des réseaux d'eau
- 1997 : mise en place du gaz naturel et desserte de 180 maisons
- 1998-2000 : création parking et chemin piéton
- 2003-2007 : assainissement général et station d'épuration
- 2004-2009 : voirie générale Grand Rue, RD 952 et enfouissement

Ainsi en 1994 a commencé cette aventure Mairie nouvelle pour le bien-être des habitants qui devaient jusqu'alors, comme nos services, utiliser une maison vétuste qui après la fin de la guerre de 1914 était devenue école communale, car l'école avait été démolie par les bombardements allemands. Sans commodité, ce bâtiment servait alors de Mairie, de foyer du 3<sup>e</sup> âge, de bureau de poste local et de bibliothèque. C'est encore peint sur la façade du 98 Grand Rue face à la place de l'Eglise.

Pour l'anecdote les anciens, qui se réunissaient chaque semaine, disposaient d'un seau hygiénique pour leurs besoins celui-ci était vidé par un bénévole sur le tas de fumier du cultivateur voisin chaque journée d'ouverture du foyer.

Cette situation était celle de 1989 à l'heure de notre arrivée au conseil municipal.

Ces anciens locaux du 98 Grand Rue ont été aménagés dans les années 1990 avec les commodités nécessaires mais les questions d'accessibilité, de chauffage, de qualité de vie au travail pour les employés et pour les élus n'étaient pas satisfaisantes et nous avons donc pris la décision il y a maintenant 31 ans de déplacer cette mairie en la regroupant à notre Centre Culturel pour une meilleure utilisation et cette fameuse mutualisation de services à rendre à notre population et à la Commune.

Je voudrais aussi rendre hommage aux conseillers municipaux élus en 1989, 1995, 2001, 2008, 2014 et 2020 pour avoir permis la poursuite de cette décision initiale de 1992.

A Arnville nous avons de la suite dans les idées et accompagnés financièrement par l'État et la Région nous avons lancé le projet Nouvelle Mairie en 2015 mais vous allez entendre que ce ne fut pas un long « fleuve tranquille ».

- Étude de faisabilité en 2015 et consultation d'architectes, estimation à 305 000€ de travaux.
- Constitution d'équipe de Maître d'Œuvre en 2018 et signature du contrat de maîtrise d'œuvre : honoraires 55 950€ base de 450 000 € de travaux
- Ensuite constat d'huissier, relevé géomètre, contrat SPS, contrat de contrôle technique, diagnostic amiante plomb et en 2019 première situation à payer au cabinet d'architecte.
- En mars 2019 APS (Avant-Projet Sommaire) du cabinet d'architecte estimé à 495 000 €
- En mai 2019 APD (Avant-Projet Détaillé) du cabinet d'architecte : 528 000 €
- En septembre 2019 première situation du contrôleur technique
- En octobre 2019 commande d'études géotechniques
- En octobre 2019 estimation projet architecte : 607 300 €
- En février 2020 Arrêté du permis de construire
  
- En juillet 2020 le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) est déposé par les architectes estimation 610 200 €
- En août 2020 premier avis d'appel d'offre dans la presse
- En septembre 2020 arrêt et adaptation de la procédure de mise en concurrence car dépassement de l'enveloppe budgétaire et demande du CM d'une nouvelle estimation sur la base de mars 2019
- Septembre- octobre nouvelle proposition des architectes : 585 6000€
- Novembre 2020 honoraires supplémentaires du contrôleur technique
  
- 24/11/2020 deuxième avis d'appel d'offre dans la presse
- 27/11/2020 le Conseil valide une valeur de travaux de 574 100 € hors-taxe et autorise le Maire à contracter les emprunts nécessaires : un prêt de 165 000 € réalisé en 2016. Un autre suivra de 330 000 € et sera contracté en 2021 à 0,57% pour financer en même temps le parking du cimetière à venir ainsi que la TVA.
- Entre novembre 2020 et janvier 2021, nouvelle procédure d'appel d'offre, rapport d'analyse fourni par l'équipe de Maître d'Œuvre et signature d'un avenant de 69 569 € avec la maîtrise d'œuvre car dépassement de l'enveloppe initiale.

-En janvier 2021 attribution des lots aux entreprises et le 10 mars 2021 notification des marchés de travaux. 12 lots pour 529 207€ H.T.

- 2 mois contractuels de préparation de chantier.
- Le 5 mai 2021 début des travaux de gros œuvre.

Le covid passe alors par les portes ouvertes de la mairie, les entreprises subissent le manque de main d'œuvre, devant de nouvelles contraintes sanitaires, un certain nombre de corps d'État ne respectent pas les délais de réalisation.

Le 1er février 2023 nous procédons à la réception des ouvrages après 21 mois de travaux au lieu des 8 mois prévus au départ sur le planning.

Et la condition des femmes dans tout ce scénario pour coller à l'actualité ? Qu'en pensez-vous ? Entre une adjointe, Catherine Sehili, déléguée par le Maire pour suivre les travaux ainsi que la partie administrative du dossier et Madame Aline Riquement, notre Architecte, qui outre la charge du chantier a mis au monde son enfant durant notre délai d'exécution. Elles méritent toutes deux des applaudissements.

Aujourd'hui encore nous nous battons pour que les réserves relevées à la réception préparatoire de janvier soit reprises par quelques entreprises trop occupées ailleurs.

Je reste zen et gentil pour ces entreprises.

Pour conclure et justifier auprès de nos financeurs sur l'utilisation des subventions, je les rappelle :

- Est Climaxion pour la Région Grand
- Pour l'Etat: DETR (Dotation Equipements des Territoires Ruraux); Réserves parlementaires de Monsieur Le Déaut, ancien Député et Monsieur Reiner ancien sénateur
- FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local qui concerne l'accessibilité), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Qu'elles soient du ressort de l'État par Monsieur le Préfet, de la Région pour la partie économies d'énergies. Ces subventions ont des durées d'utilisation et même des dates de péremption....

Il est très difficile dans un contexte comme celui que je viens de vous décrire de boucler administrativement et financièrement un dossier dans les temps imposés par les budgets de l'État ou de la Région.

Nous avons eu de nombreux échanges à ce sujet avec l'administration.

Je voudrais remercier tous les acteurs de la Préfecture, de la Région et leurs relais parisiens pour avoir compris que devant de tels délais de réalisation d'un ouvrage avec des suggestions inconnues, y compris sanitaires, nous n'avons pas pu dans un délai imparti solliciter le versement de nos subventions. Il est lié à la production d'un décompte de règlement effectif de toutes les entreprises et la production du certificat qui en découle produit et certifié par la trésorerie en charge des comptes communaux attestant du paiement de l'ensemble des travaux.

Avec ce projet, vieux de 31 ans et l'expérience que nous venons de vivre n'étions-nous pas un peu fous de vouloir un meilleur service pour nos habitants. L'avenir nous dira si nous avons raison de le penser et de le décider.

Merci de votre écoute, les Arnavillois retrouveront ce propos dans le prochain Echos du Rudemont qui peut également être lu sur Internet.

Dans un ordre protocolaire, nos Grands Elus peuvent prendre la parole..... C'est à vous.

## **EXTRAITS DU DISCOURS DE MONSIEUR LE SOUS PREFET**

... Une Mairie c'est ce qui unit des citoyens qui sont attachés à ce lieu, à ce symbole de la vie en commun.

... Votre commune est exceptionnelle parce qu'elle a traversé l'histoire douloureuse de la région... ses équipes municipales successives se battent pour préserver, conserver et en même temps travailler et valoriser ce bourg.

... Vous avez compris que vous aviez reçu en héritage, non seulement un patrimoine humain mais également un patrimoine bâti.

...Si je prends une parabole militaire, c'est que vous en avez mené des batailles dont une à laquelle vous ne vous attendiez pas : une bataille architecturale, celle du mur porteur.

Mais il en faut plus à cette équipe municipale pour être effrayée par un mur à la fois porteur et financier.

...Je sais qu'avec ce lieu, cette nouvelle Mairie flambant neuve, il vous sera encore plus simple de dire : Vive la République et vive la France !

## **ENQUÊTES INSEE**

Deux enquêtes statistiques sont en cours au niveau de l'INSEE

- Compétences dans la vie quotidienne et la formation jusqu'au 25 mars 2023
- Ressource et conditions de vies des ménages jusqu'à fin avril 2023

Ces enquêtes sont obligatoires et les personnes choisies seront prévenues individuellement par courrier.

Les enquêteurs seront munis d'une carte officielle.

Les rencontres auront lieu en face à face tout en respectant les gestes barrière

## **ARBRES DANS LE RUPT DE MAD ET AUX ABORDS DES CHEMINS**

Les conséquences des conditions climatiques des dernières années : vent, maladie, sécheresse, modification de l'enracinement ... ont aggravé le mauvais état des arbres présents sur les berges du Rupt de Mad (frênes, saules, érables).

Ce phénomène, cumulé aux variations et puissance du débit du ruisseau en hiver, entraîne la chute de nombreux arbres dans ou en travers de la rivière.

Une grande partie des arbres se trouve, par flottaison, coincée au niveau du Pont Rouge ou plus loin contre les piles des différents ponts ou contre les seuils créés pour conserver un niveau d'eau correct, avant d'arriver à la confluence avec la Moselle.

En ce qui concerne les arbres dans la rivière, des démarches ont été effectuées vers la Communauté de Communes qui a la compétence de gestion des rivières. Le Maire s'est tourné vers le SERM qui gère le barrage de la Ville de Metz et, par lequel de nombreux arbres arrivent dans la rivière. Un nettoyage devait être effectué mais n'a pas eu lieu. En finalité, la commune va prendre en charge ce déblaiement.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé à tous les propriétaires riverains de la rivière afin de les sensibiliser à l'entretien de leurs arbres et à la fragilité des racines.

La même démarche a été faite vers les propriétaires des parcelles bordant le Chemin des Viviers qui, lui aussi, est souvent coupé par de nombreux arbres couchés en travers.

## **OUVERTURE D'UNE 3<sup>ème</sup> CLASSE A L'ECOLE**

Au vu des effectifs toujours croissants : 15 élèves rentrés en 2022 et 10 prévus en 2023, Madame Dumet, Inspectrice nous a annoncé la réouverture de la 3<sup>ème</sup> classe à la rentrée de septembre 2023.

55 élèves devraient être accueillis par trois enseignant(e)s et une ATSEM. Une recherche de personnes en Service Civique complétera l'encadrement de tout ce petit monde.

Pour cette année scolaire 2022/2023, l'école mène de nombreuses actions pédagogiques, pour certaines, en collaboration avec les parents d'élèves :

- Fêtes de la St Nicolas au Centre Culturel : Chants et chorégraphies présentés au public,
- Ateliers de confection de gâteaux,
- Ateliers de lecture avec les bénévoles de la bibliothèque sur les thèmes de saison,
- Sortie des classes vers la bibliothèque chaque mois pour découvrir le fonctionnement d'une bibliothèque,
- Dépoussiérage de la bibliothèque de l'école suivi d'un choix de nouveaux livres (les anciens livres seront donnés à SNI),
- A carnaval, déguisement et goûter,
- Intervention de la Gendarmerie qui propose des ateliers sur divers sujets. Les élèves se sont beaucoup investis et ont apprécié cet échange,
- Intervention de la communauté de communes sur le tri des déchets,
- Visio-Conférence autour de l'égalité filles/garçons,
- Marine Kaiser, étudiante en arts-plastiques, va initier des projets autour de l'art et des artistes. Un projet de décorer l'espace bibliothèque est proposé,
- Cycle Handball avec participation au Mondialito à Pagny sur Moselle avec les écoles du secteur,
- Intervention sportive pour initier les petits au tennis,
- Sortie de fin d'année à la ferme équestre de Fey en Haye : visite de la ferme, promenade, pansage...,
- Projet de classe découverte sur trois jours à Euville en Meuse pour les plus grands

## BROCANTE LE 14 MAI 2023

La brocante de l'Association des Fêtes se déroulera le 14 mai 2023  
Les inscriptions sont ouvertes chez Marie Christine Somny 03.83.81.74.63  
Des Flyers sont distribués dans les boîtes à lettres  
Les tarifs pour les arnavillois sont de 3.5€ les 3 mètres

Afin d'éviter que des emplacements soient attribués devant l'entrée de leur jardin, les riverains qui désirent exposer devront réserver l'emplacement à leur nom et le régler à l'Association.  
Il est bien évident qu'ils bénéficient de l'organisation de cette manifestation par l'Association des Fêtes sans laquelle ils ne pourraient compter brocancer.

## TRAVAUX SUR VELOROUTE



Du nouveau sur le tracé de la Véloroute.  
Afin de permettre le passage des vélos et piétons sur le côté du pont (à droite sur la photo), des travaux ont été programmés, par la Communauté de Communes, sur le pont canal. Des barrières de protection, tant du côté du canal que du côté du Rupt de Mad ont été mises en place permettant une traversée en toute sécurité. Un chemin de liaison est en cours de réalisation pour rejoindre l'actuelle véloroute à proximité de la parcelle de maraîchage.

La création de ce tronçon permettra d'évacuer la plus grosse partie de circulation cycliste qui se retrouve dans la partie basse du village sur la route ou les trottoirs.

Sur la rive opposée l'ouverture devrait être rendue à la circulation piétonne. Cela permettra de retrouver la liaison écluse – pont de fer.



## RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, **à conserver précieusement**, lui sera remise.

**Pour l'année 2023** ; il s'agit des jeunes nés en 2007 : AUBURTIN Méline, DELVAUX Florian, ENGEL Lucie-Jeanne, GOUSSOT Célia, KREMER Calie, LOUIS-DEHE Hugo, PENNEQUIN Zoé



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division( 2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)  
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

## ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

### Naissance : nos félicitations :

Gabriel est né à Lyon le 6 février 2023 au foyer de Solène et Julien ALVES. Les heureux grands-parents, Roselyne et Arlindo ALVEZ sont domiciliés Grande Rue dans la commune.

### Décès , nos sincères condoléances :

- Monsieur François RITZ est décédé le 25 janvier 2023 à Onville à l'âge de 93 ans. Jusqu'à son départ pour l'EHPAD d'Onville, il était domicilié 50 Grande Rue avec son épouse Yvette. Ancien combattant d'Indochine et d'Extrême-Orient, Monsieur RITZ a rempli la mission de porte- drapeau pendant 23 ans jusqu'à sa 83 ème année. Sa fille, Pascale Moissette, est Agent au service de la commune d'Arnaville.
- Madame Francine DUCHEMIN est décédée à Vandoeuvre le 2 février 2023 à l'âge de 71 ans. Elle était domiciliée 4 rue de Gorze avec son époux Daniel, fervent bénévole de la bibliothèque arnavilloise.
- Monsieur Georges COUGUILLE est décédé le 8 mars 2023 à l'âge de 94 ans à l'EHPAD Les Iris d'Onville où il s'était retiré depuis peu. Jusqu'à son départ il était domicilié 33 bis Grande Rue à Arnaville et était le doyen des arnavillois.
- Monsieur Jean Marie NARETTO est décédé le 3 mars 2023 à Nancy à l'âge de 63 ans. Domicilié et boulanger à Nancy, il avait une résidence 38 Grande Rue dans la commune.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Année 2023	Animations	Organisateur
14 mai	Brocante	Association des fêtes
25 juin	Marche gourmande	Association des fêtes
15 juillet	Fête Patronale Bal feu d'artifice, forains	Association des fêtes
16 juillet	Fête foraine	Association des fêtes
Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
15 Octobre	Repas des Anciens	CCAS
	Exposition	Association des fêtes
25 novembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
3 décembre	Marché de Noël	Association des fêtes
9 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Ces dates sont susceptibles d'évoluer et d'être complétées.



réhabilitation école communale (2011) et périscolaire (2015)

### En cours :

Chantier Nouvelle Mairie.

Extension cimetière.

